

# **CIEHL      COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN**

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022**

### **HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT**

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de la Riviera (ancien district de Vevey), sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

#### Conseil administratif

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des syndic-que-s des communes de la Riviera, qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. Au nombre de neuf membres depuis la fusion des Communes de Blonay et de St-Légier – la Chiésaz au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la composition du CA a été la suivante en 2022 :

<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUE-E-S</b>
Blonay – Saint-Légier	Alain Bovay
Chardonne	Fabrice Neyroud
Corseaux	Christian Minacci
Corsier	Arianne Rouge
Jongny	Nicole Pointet
Montreux	Olivier Gfeller
La Tour-de-Peilz	Sandra Pasquier
Vevey	Yvan Luccarini
Veytaux	Christine Chevalley

#### *Présidence et vice-présidence*

Basées sur l'année législative, elles ont été assurées comme suit :

- Jusqu'au 30 juin 2022 :

Présidence : M. Fabrice Neyroud, syndic de Chardonne,  
Vice-présidence : M. Alain Bovay, syndic de Blonay – Saint-Légier.

- Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

Présidence : M. Alain Bovay, syndic de Blonay – Saint-Légier,  
Vice-présidence : M. Christian Minacci, syndic de Corseaux.

#### Commission intercommunale de gestion

Autre organe de la CIEHL, la commission intercommunale de gestion est désignée par les conseils communaux (CC) parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget.

### *Présidence et rapport*

Basées sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2022 :

Présidence : M. Marc Payot, conseiller communal à Chardonne,

Rapport : M. Louis-Noé Burnat, conseiller communal à Chardonne.

- Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

Présidence : Mme Pascale Yoakim, conseillère communale à Blonay – Saint-Légier,

Rapport : M. Christian Ferrari, conseiller communal à Blonay – Saint-Légier.

La Commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises : le 11 mai 2022 à Chardonne pour l'examen des comptes 2021 qu'elle a adopté à l'unanimité, et le 3 novembre 2022 à Blonay – Saint-Légier, pour l'examen du budget 2023, qu'elle a également adopté à l'unanimité. Un rapport de la Commission a été établi à l'issue de chacune des séances, à l'attention des conseils communaux.

Les neuf conseils communaux ont adopté à l'unanimité les comptes 2021, ainsi que le budget 2023.

Les séances de la Commission sont également l'occasion d'échanger plus largement sur le fonctionnement de la CIEHL et sur les projets régionaux en cours ou à venir.

### **ACTIVITÉS 2022 DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Le CA s'est réuni à deux reprises au cours de l'année écoulée. Il a validé le rapport d'activités et les comptes de l'exercice 2021 lors de sa séance de mars, et a traité le budget 2023 lors de la séance de septembre.

En outre, le CA s'est inquiété d'éventuelles nouvelles demandes de contribution à la CIEHL, notamment en relation avec des projets d'installations sportives régionales. Cette question fait l'objet d'un suivi dans le cadre du Fonds sportif intercommunal dans lequel siègent les responsables politiques et techniques du domaine des sports. Cela étant, aucune demande concrète n'a été déposée ou annoncée très clairement auprès de la CIEHL en 2022.

#### Budget 2023

Lors de l'examen du budget 2023 en septembre, le CA a décidé le maintien de la contribution des communes à CHF 5.- par habitant.e.

En dehors des charges usuelles de gestion du Fonds, le CA a affecté une nouvelle provision de CHF 1 mio au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des congrès et d'exposition à Montreux (2m2c), dont l'historique est expliqué dans les rapports d'activités 2018 à 2021 de la CIEHL. En effet, la réalisation dudit projet étant planifiée pour le printemps 2025, la participation de la CIEHL, d'un total de CHF 3 mios, devrait être versée au plus tôt fin 2024. L'objectif du CA est de permettre la participation de la CIEHL à un ou à d'autres projets qui se présenteraient dans l'intervalle et donc de maintenir la contribution des communes, sans dépasser le plafond de CHF 3.5 mios fixé par la convention.

### **COMPTES 2022**

Le préavis-type sur l'exercice 2022 de la CIEHL présente les principaux éléments financiers, auxquels il convient donc de se référer.

### Procédure d'adoption des comptes et du budget de la CIEHL

Pour rappel, la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les communes de la Riviera. Ces dernières doivent désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget de la CIEHL. Ces préavis, ainsi que les rapports des commissions de gestion doivent être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom).

Enfin, selon le RCCom, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2021 et le budget 2023 ont été communiqués à la Préfecture sur formules officielles.

Vevey - le 15 mars 2023 / SAI – CRO/IC/nc